Union Fédérale de l'Action Sociale
Union Fédérale de la Santé Privée

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE ET D'INTERPRETATION

CCNT 51 - 4 mars 2026

CCNT51 : salaires bloqués, négociations au point mort les salariés méritent mieux

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la convention collective 51 s'est réunie le 4 mars 2026. Cette réunion confirme une réalité que les salariés connaissent déjà dans les établissements : les salaires stagnent, les grilles salariales sont écrasées et aucune revalorisation réelle n'est aujourd'hui engagée.

Lors de cette réunion, les employeurs ont indiqué qu'ils ne disposaient d'aucun mandat ni d'aucune enveloppe financière pour négocier des augmentations salariales dans les conventions collectives dites « infra », dont la convention collective 51. Autrement dit, aucune négociation salariale ne serait possible à ce niveau.

Les employeurs renvoient ainsi les discussions salariales vers la CCUE, en expliquant que toute évolution dépendrait d'éventuels financements publics.

Pour la CGT, cette position revient à bloquer les négociations salariales dans la convention collective 51, alors même que la situation des salariés du secteur continue de se dégrader.

Face à ce refus de négocier, la CGT a encore une fois proposé un avenant visant à augmenter la valeur du point, afin d'engager une revalorisation immédiate des salaires dans la CCN51.

Pour la CGT, il est urgent de redonner du sens aux grilles salariales et de reconnaître les qualifications des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

Malgré cette proposition concrète, les employeurs continuent de renvoyer toute discussion salariale à d'éventuelles négociations futures au niveau d'AXESS et à d'hypothétiques financements publics.

Pour la CGT, cette position revient à laisser les salariés subir les conséquences d'un blocage salarial organisé depuis plusieurs années.

Les discussions ont également porté sur la question particulièrement préoccupante des salaires indiciaires inférieurs au SMIC dans les grilles de la convention collective.

La CGT a alerté sur le message extrêmement négatif que cette situation envoie aux salariés du secteur, déjà confrontés à des conditions de travail difficiles et à une perte d'attractivité des métiers.

Les employeurs ont affirmé que, dans la pratique, les rémunérations resteraient supérieures au SMIC grâce à différents compléments de salaire, notamment la prime d'ancienneté, la prime Ségur de 238 euros et la prime décentralisée pouvant atteindre 5 %.

Les organisations syndicales ont toutefois rappelé que ces éléments ne compensent pas partout l'insuffisance des salaires indiciaires. La prime décentralisée n'est pas versée de manière uniforme dans tous les établissements et les nouveaux salariés ne bénéficient pas immédiatement de tous ces compléments. Cette situation contribue à renforcer l'impression d'une dévalorisation progressive des métiers du secteur.

La question du financement du secteur reste également centrale. Le financement annoncé lors la conférence salariale, pour le glissement vieillesse technicité (GVT) est de 0,9 %, alors que son coût réel est estimé à 1,3 %. Cela signifie que les financements publics ne couvrent même pas les évolutions automatiques liées à l'ancienneté. Dans ces conditions, aucune enveloppe réelle n'est prévue pour améliorer les salaires.

La CPPNI a également abordé la question de la complémentaire santé et de l'appel d'offres à venir pour les mutuelles. Deux réunions spécifiques doivent être organisées afin de travailler sur ce dossier. La première réunion est prévue le 16 mars. Ces discussions seront importantes car elles concernent directement la protection sociale des salariés et le niveau des cotisations.

Pour la CGT, ces discussions devront se dérouler dans la plus grande transparence afin de garantir le maintien d'une protection sociale de qualité pour l'ensemble des salariés de la branche.

Pour la CGT, la situation actuelle n'est plus tenable. Les salariés du sanitaire, social et médico-social assurent chaque jour des missions essentielles auprès des patients, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des publics les plus fragiles. Pourtant, leurs métiers restent insuffisamment reconnus et leurs salaires continuent de stagner.

La CGT continuera de porter des revendications claires : une augmentation significative de la valeur du point, une revalorisation des grilles salariales permettant de reconnaître les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi que des financements publics à la hauteur des besoins du secteur.

Sans avancées concrètes, la situation risque de continuer à se dégrader avec des difficultés de recrutement croissantes et une perte d'attractivité des métiers.

Les salariés du secteur méritent des salaires dignes, des conditions de travail respectueuses et une véritable reconnaissance de leur engagement.